



Charte de l'association

A la Belle Courgette a fait le choix de la proximité, d'une production respectueuse de l'environnement et équitable. L'association va plus loin que la simple distribution de paniers de légumes de la plantation jusqu'à la livraison, les échanges entre les consommatrices-eurs et les productrices-eurs sont essentiels à son bon fonctionnement et favorise le partage et la convivialité.

Les prix contractualisés assurent i) une rémunération correcte des maraîchers ii) le partage des risques entre les consommatrices-eurs et les productrices-eurs liés aux facteurs externes (conditions météorologiques, maladies, ravageurs, ...) et iii) le partage des bénéfices liés à de bonnes récoltes.

L'association A la Belle Courgette s'engage à :

- Travailler dans le respect de l'environnement et pour une agriculture durable.
- Minimiser l'impact sur l'environnement en particulier sur les sols et favoriser la biodiversité au sein et autour des cultures.
- Produire des légumes sans produits et engrais de synthèse.
- Fournir une grande variété de légumes.
- Favoriser les échanges avec les consommatrices-eurs.
- Fournir des légumes provenant des cultures de l'association. Des légumes d'autres producteurs travaillant dans le même sens peuvent éventuellement compléter les paniers.
- Éviter le gaspillage de légumes et pour se faire, ceux-ci ne sont pas calibrés et peuvent présenter quelques défauts. Les légumes ne sont pas forcément lavés.
- Fournir les légumes aux lieux et aux moments convenus et rester à l'écoute des vœux du consommateur.

La- le consommateur-eur s'engage à :

- Soutenir l'association en y adhérant comme membre et s'acquitter de la cotisation annuelle.
- Prendre les paniers hebdomadaires A la Belle Courgette sur une période d'une année.
- Payer en avance le prix de l'abonnement annuel aux paniers.
- Travailler le nombre de demi-journées correspondant à son abonnement dans les champs ou pour d'autres tâches (cuisine, taille, préparation des paniers, tenue du petit marché, etc.).
- Participer dans la mesure du possible aux activités de l'association, la promotion, la gestion ou d'autres activités organisées par l'association.